



L'intégration du **risque de durabilité** dans le choix des investissements des assureurs

Eden Agbojan - Associate Partner - 19 juillet 2022

Sommaire

- **Définition du risque de durabilité**
- **Rappel du calendrier réglementaire**
- **Principe de la personne prudente**
- **Enquête EY sur l'avancement du marché français**

Cette présentation a été établie sur la base des besoins et informations que vous nous avez communiqués, par référence à votre contexte et en fonction de l'environnement juridique et économique actuel.

Dans ce cadre, le contenu constitue notre réponse originale élaborée à partir de nos méthodes, processus, techniques et savoir-faire. De ce fait, le contenu, ainsi que le support est notre propriété.

Cette présentation réservée à votre seul usage interne, tant dans sa forme que son contenu, est confidentielle. Elle ne peut être divulguée à des tiers qu'avec notre accord. Elle est régie par les conditions générales d'exécution des services EY en vigueur à la date de son émission.



Risque de durabilité

Définitions

01

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Règlement (EU) 2019/2088 ("Disclosures" ou "SFDR") du 27/11/2019

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption

Règlement (EU) 2019/2088 ("Disclosures" ou "SFDR") du 27/11/2019

Rappel du calendrier réglementaire Solvabilité II / ESG

02



28 novembre 2018

L'EIOPA, le régulateur européen des assurances, a lancé une consultation (« Consultation Paper ») sur l'intégration des **risques en matière de durabilité**. Cette consultation s'est clôturée le 30 janvier 2019

Consultation Paper on Technical Advice on the integration of sustainability risks and factors in the delegated acts under Solvency II

21 avril 2021

Publication du **Règlement Délégué (UE) 2021/1256** de la Commission modifiant le règlement délégué (UE) 2015/35 en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité dans la **gouvernance** des entreprises d'assurance et de réassurance

22 septembre 2021

Proposition de révision de la directive Solvabilité II par la Commission Européenne

2 août 2022 : Entrée en application du Règlement Délégué (UE) 2021/1256

- Prise en compte des risques en matière de durabilité dans le système de **gouvernance** et dans l'évaluation du **Besoin Global de Solvabilité (BGS)**
- Prise en compte des risques en matière de durabilité dans la mise en œuvre du **principe de la personne prudente** et prise en considération des préférences des clients en matière de durabilité dans le processus d'investissement

Principe de la personne prudente

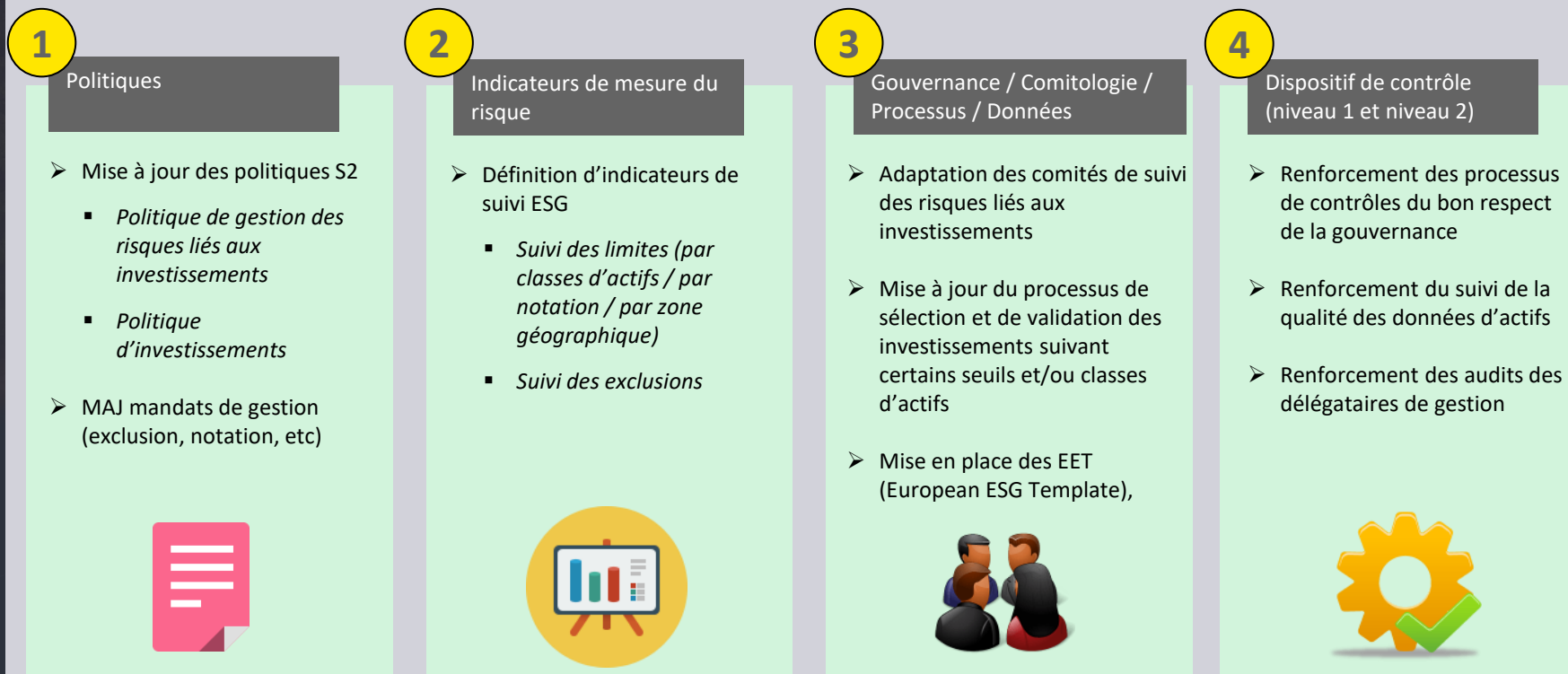
Rappel et bonnes pratiques

03

Le principe de la «**personne prudente**» énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE veut que les entreprises d'assurance et de réassurance n'investissent que dans des actifs dont elles peuvent correctement **identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer les risques**.



Bonnes pratiques observées



Nouvel objectif : Tenir compte de l'incidence potentielle à long terme de leur stratégie et de leurs décisions d'investissement sur les **facteurs de durabilité**

Principaux résultats de l'enquête sectorielle EY - ESG Assurance

04

Enquête sectorielle EY réalisée au cours des mois de novembre et décembre 2021

Une vingtaine d'organismes a participé dont 15 des 20 premiers groupes d'assurance en France

Questionnaire couvrant plusieurs aspects

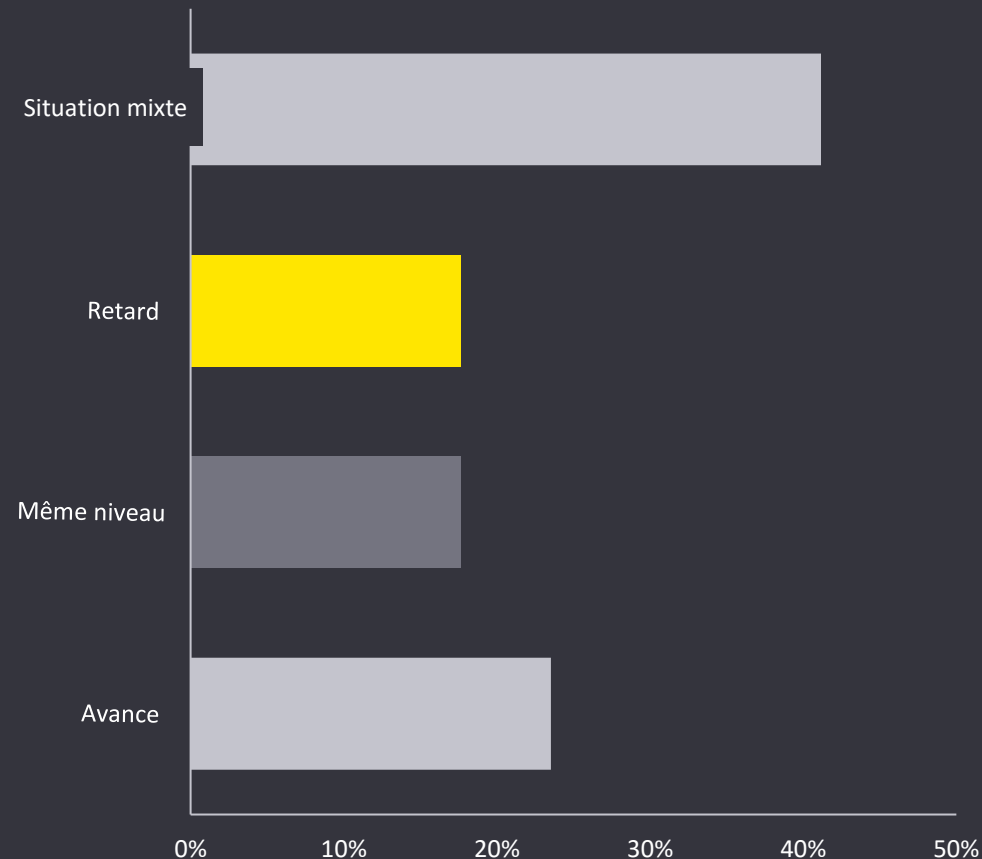
- Stratégie ESG des organismes d'assurance
- Organisation et gouvernance ESG
- Enjeux données ESG
- Lobbying ESG



Messages clés

- 1/4 s'estime en avance
- 1/5 en retard
- 40% dans une situation mixte
 - Avance sur certains chantiers (investissements)
 - Retard sur d'autres

Comment évaluez-vous votre maturité sur les enjeux ESG ?



La contribution de la Direction des investissements est importante

Messages clés

- **La Direction des Investissements** est citée dans 100% des cas. C'est l'acteur incontournable pour la totalité des acteurs, notamment pour la partie climat
- **Idem pour la gestion des actifs** (internalisée ou externalisée)
- Autres directions les plus citées dans l'enquête : direction des achats, direction immobilière et indemnisation/gestion des sinistres
- Finance, RH, communication ou distribution mentionnés dans environ 50% des cas
- Direction des risques et direction conformité plus en retrait et évoquées dans environ 1/3 des entretiens

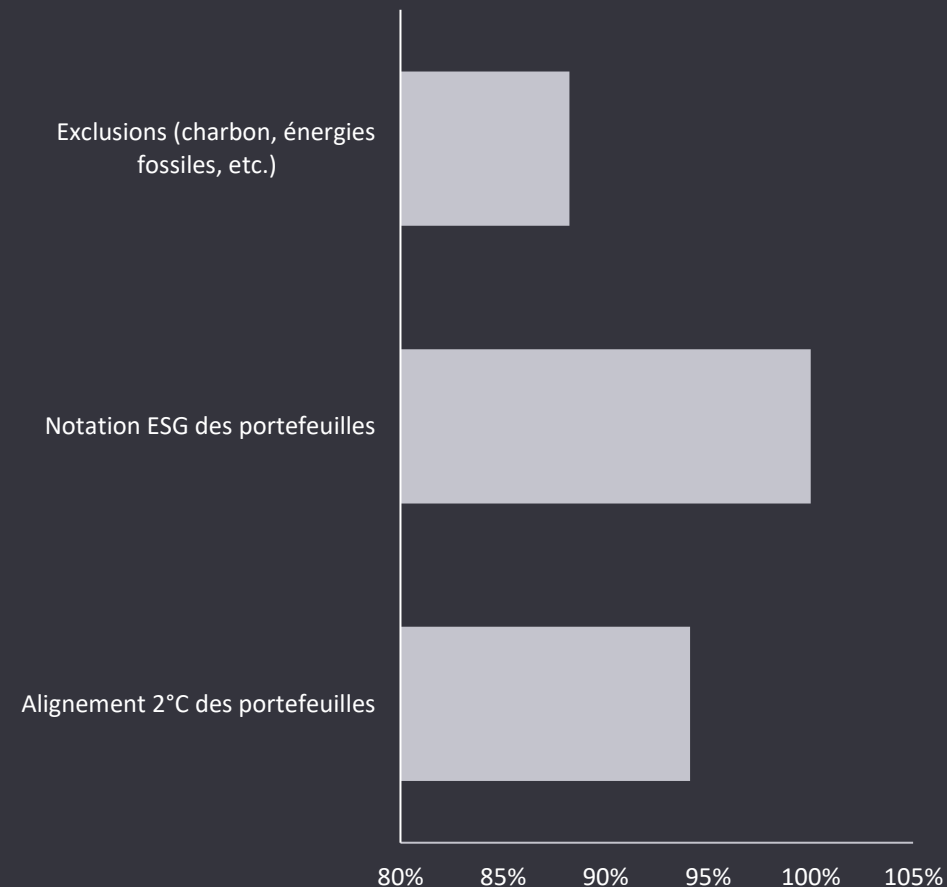
Directions mentionnées lors de l'entretien (plusieurs réponses possibles)



Messages clés

- Toutes les entreprises ont déployé des initiatives en termes d'investissement durable (green assets, notation, exclusions, etc.)
- L'immense majorité pilote l'alignement des portefeuilles vers un objectif climat 2°C.
- Tous les organismes procèdent à la notation de leurs portefeuilles d'investissement.
- Une très grande majorité des entreprises a formalisé une politique d'exclusion.

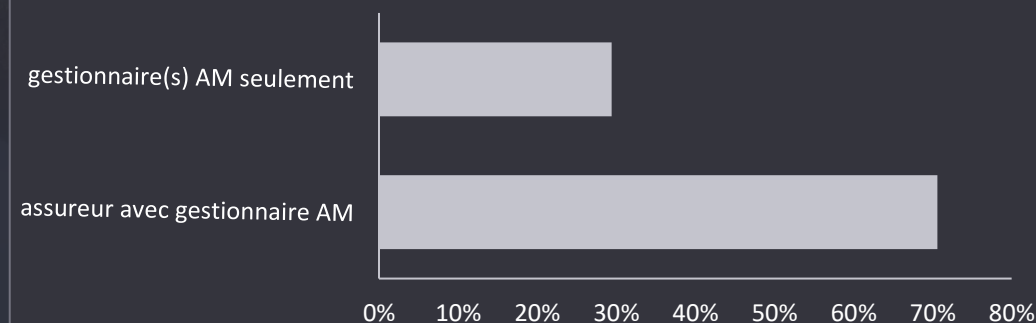
Engagements et exclusions en matière d'investissements



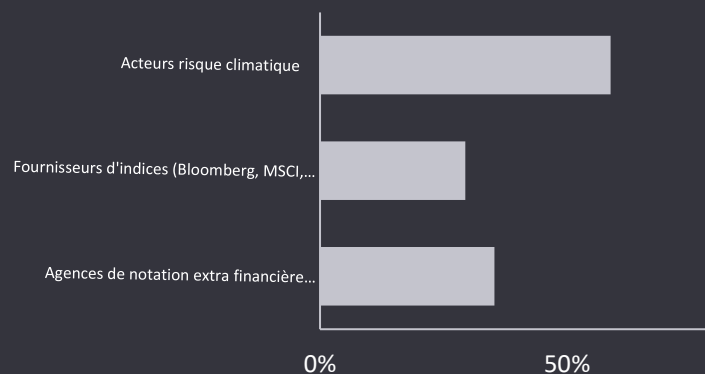
Messages clés

- Tous les acteurs interrogés ont évoqué l'importance de la donnée ESG
- Près de 70% ont développé un projet avec l'appui du (des) gestionnaire(s) d'actifs
- Environ 30% des organismes ont totalement délégué la thématique données à leur(s) gestionnaire(s) d'actifs

Existence d'un projet data ESG ?



Fournisseurs de data ESG mentionnés



Messages clefs

- Près des 2/3 des acteurs utilisent les grandes agences de notation et fournisseurs d'indices pour évaluer la notation ESG des portefeuilles
- Près de 60% des organismes a recours à un acteur spécialisé en fourniture/traitement des données climatiques
- Trucost est utilisé par près de 30% des organismes dans le cadre des travaux sur la taxonomie. Nombreux RFP en cours.



Organisation et processus

« Le rattachement des sujets ESG à la DG devrait s'inscrire dans la durée. »

« Projet de nouvelle organisation ESG au 1^{er} janvier 2022 »

« Fort drive du groupe en termes de gouvernance »
(bancassureur)

« L'équipe ESG doit engager des recrutements en 2022 et changer de nom »

« La comitologie ESG sera déployée en 2022 »

« Les contributeurs clefs sont la DI, la gestion des actifs et la souscription »

« L'équipe ESG centrale est en charge de la coordination des référents métiers »



Stratégie et data

« La stratégie ESG n'est pas encore définie. Approche de conformité a minima à ce stade »

« La signature des PRI et NZAOA impliquent à respecter une trajectoire »

« Il va falloir calibrer un budget transverse, sorte de taxe climat pour l'entreprise »

« Nous envisageons de développer en interne un outil de suivi des métriques ESG »

« Une grande plateforme data ESG groupe est en cours de création »

« Nous déléguons la vaste majorité de cette recherche de données à notre SGP »

EY | Building a better working world

EY exists to build a better working world, helping to create long-term value for clients, people and society and build trust in the capital markets.

Enabled by data and technology, diverse EY teams in over 150 countries provide trust through assurance and help clients grow, transform and operate.

Working across assurance, consulting, law, strategy, tax and transactions, EY teams ask better questions to find new answers for the complex issues facing our world today.

EY refers to the global organization, and may refer to one or more, of the member firms of Ernst & Young Global Limited, each of which is a separate legal entity. Ernst & Young Global Limited, a UK company limited by guarantee, does not provide services to clients. Information about how EY collects and uses personal data and a description of the rights individuals have under data protection legislation are available via ey.com/privacy. EY member firms do not practice law where prohibited by local laws. For more information about our organization, please visit ey.com.

© 2022 EYGM Limited.
All Rights Reserved.

This material has been prepared for general informational purposes only and is not intended to be relied upon as accounting, tax, legal or other professional advice. Please refer to your advisors for specific advice.

ey.com

Contact :

Eden Agbojan

Associate Partner, Insurance Investments

+33 6 80 04 39 68

eden.agbojan@fr.ey.com